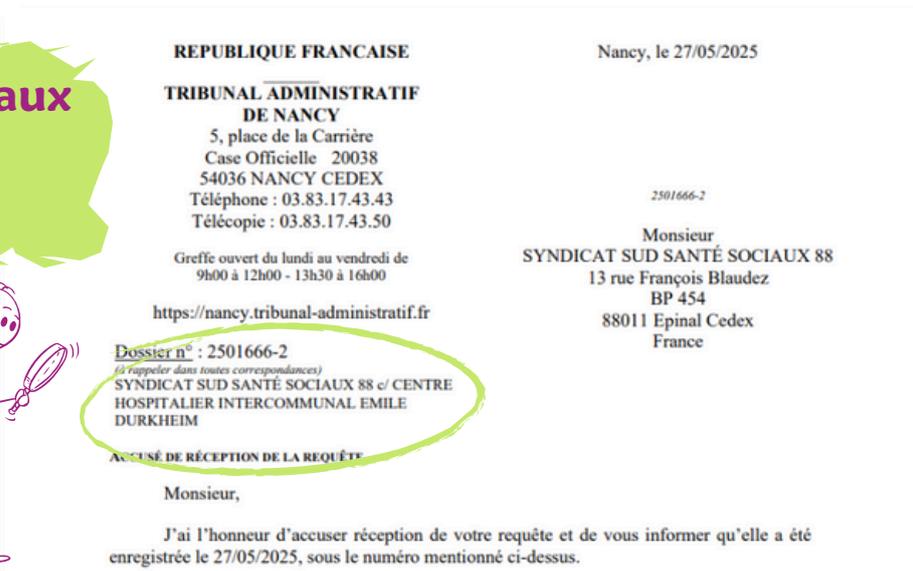


# HEURES NÉGATIVES EN FIN D'ANNÉE VOS DROITS ENFIN RESPECTÉS ?

Un nouvel épisode de la saga "heures négatives"

**Syndicat SUD Santé Sociaux  
Contre  
CH Emile Durkheim**



S'appuyant sur la lecture des décrets et sur une décision du Conseil d'Etat, votre syndicat SUD a déposé le 27 mai un recours au Tribunal Administratif de Nancy contre une note de service publiée par la direction du CHED.

Le 6 juin 2025, le CHED publie la note d'information n°90/2025 concernant les heures négatives qui explique qu'il n'y aura plus de report des heures négatives d'une année sur l'autre.

On aimerait se dire que ce retournement de veste de la part de la direction est le fruit du hasard ou mieux, d'un élan de bienveillance... mais il semblerait plus probable qu'il soit plutôt le fruit du travail de SUD pour faire respecter les droits des agents !

Demandez à votre cadre votre compte horaire en juillet pour vérifier que vos heures négatives ont bien été neutralisées et que les heures rattrapées ont bien été prises en compte également. SUD peut vous aider à vérifier ...

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez été contraint-e de rattraper l'année dernière des heures négatives au 1er janvier 2024. Ces heures rattrapées doivent vous être indemnisées en heures supplémentaires !



Syndicat SUD Santé Sociaux - CHED  
syndicat.sud@ch-ed.fr  
03.29.68.39.09 / 07.87.15.55.26